

# REGLEMENT CONCOURS SPECIAL JEUNES

*(Annule et remplace la version du passeport du jeune archer)*

## 1. Les Archers

Les concours Spécial Jeunes CD84 sont ouverts à tous les jeunes archers licenciés tirant sur cible anglaise, dans les catégories notées ci dessous, sans distinction d'arme mais seuls les archers licenciés au sein d'un club du CD84 et respectant le présent règlement, peuvent prétendre à une récompense du CD84.

## 2. L'arbitre

Un arbitre officiel de la FFTA veillera au respect des règlements.

## 3. Le Matériel

Seuls les arcs classiques avec et sans viseur et les longbows sont admis afin de rester dans la démarche Fédérale. Les autres arcs seront classés indépendamment suivant les règles propres du club organisateur.

Les flèches seront marquées aux initiales ou nom et prénom de l'archer sur le fût.

## 4. Les Catégories d'âges

Les jeunes archers sont classés par tranche d'âges. **Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, Junior.**

Les Filles et les garçons sont classés séparément dans les différents niveaux.

## 5. Les Niveaux

Les jeunes archers pourront évoluer suivant 6 niveaux.

**Niveau Poussin :** Réservé à nos très jeunes archers

**Niveau Débutant :** Correspond aux archers (hors poussin) qui commencent leur 1ère année de tir et qui ont peu d'heures de pratique.

**Niveau 3 :** Représente l'évolution des niveaux Poussin et Débutant

**Niveau 2 :** Représente l'évolution du Niveau 3

**Niveau 1 :** Représente l'évolution du Niveau 2

**Niveau AS :** Représente l'évolution du Niveau 1 suivant les conditions d'âges.

Après cela, le jeune archer participera aux rencontres qualificatives au Championnat de France (FITA ou Fédéral) dans sa catégorie d'âge.

Le niveau d'admission est laissé à l'appréciation de l'entraîneur du club auquel l'archer est rattaché.

## 6. Les Passages de Niveau

Le changement de niveau se fait suivant un critère de points à obtenir. Ce critère est différent en salle ou en extérieur et peut varier suivant le niveau et l'âge.

Les distances de tir et le diamètre du blason suivent l'évolution de manière à amener l'archer le plus près possible des éléments des concours qualificatifs.

Chaque changement de niveau est récompensé, par le CD84, par la remise d'un badge associé à son nouveau niveau. Le passage de niveau est proposé par le représentant du CD84 et validé par l'arbitre de la rencontre sous réserve que les conditions d'obtention soit conformes au règlement du CD84 "Spécial Jeunes".

Si le jeune archer participe à une rencontre à l'extérieur du département, la feuille de marque de la rencontre sera nécessaire pour la validation.

Les poussins peuvent **sortir** du « **spécial jeunes** » après le **niveau 2**, les **benjamins et les minimes** après le **niveau 1**, les **cadets et juniors** après le **niveau AS**.

Les passages de niveaux et les badges associés sont décrits dans les tableaux récapitulatifs de passage de niveau (salle et extérieur).

## 7. Les Généralités

La participation à un concours qualificatif au Championnat de France interdit toute participation à un concours « spécial jeunes ».

Il n'est pas possible de revenir à un niveau inférieur.

Si un changement de niveau est obtenu lors d'un concours Jeunes, le jeune archer doit être obligatoirement inscrit dans ce nouveau niveau lors de la prochaine compétition.

Pour les niveaux « **Poussin** » et « **Débutant** », il est toléré la confirmation du passage au niveau supérieur par un autre concours. L'entraîneur devra alors exprimer sa position auprès du représentant du CD84 et de l'arbitre avant la remise du badge.

Un Poussin ayant déjà participé à des Concours Jeunes ne peut pas être inscrit en niveau « Débutant » en devenant « Benjamin ». Il rentre en niveau 3.

Chaque archer doit être en possession de son Passeport Jeune Archer.

L'inscription à un concours « Spécial Jeunes » ne sera possible qu'après présentation de la licence Fédérale en court de validité et présentant la mention « **pratique du tir à l'arc en compétition** » et certificat médical à jour.

Les passages des flèches qui sont font en club sont sous la responsabilité des entraîneurs du club et les inscriptions aux concours doivent être faites en cohérence avec ces passages de flèches.

Chaque archer, classé au titre des concours « Spécial Jeunes » pourra suivre son évolution tout au long de la saison (passage de niveau, points obtenus lors des concours) sur un tableau de suivi.

Celui-ci est mis à jour par le responsable de la Commission Jeunes et est consultable sur le site internet du CD84. Le coût des badges est pris en charge par le CD84.

## **8. Le Déroulement du Concours**

Un échauffement collectif est organisé par un entraîneur ou un aide entraîneur dans la mesure du possible du club organisateur.

Des volées d'échauffement précèdent le début des tirs comptés.

En salle, la compétition se déroule en **2 manches de 5 volées de 3 flèches**, une pause est faite entre les 2 manches. La durée de chaque volée est de **2 minutes (120 secondes)**.

En extérieur, la compétition se déroule en **2 manches de 6 volées de 3 flèches**, une pause est faite entre les 2 manches. La durée de chaque volée est de 2 minutes (120 secondes).

Les égalités sont départagées au nombre de 10 puis des 9.

A titre de marqueur, un parent ou un accompagnateur assistera les enfants au comptage des points sur la cible qu'il aura en charge, en toute impartialité et s'assurera du respect des règles de sécurité aux abords immédiats de celle-ci.

Il assurera également le remplissage de la feuille de marque de la cible à laquelle il est affecté et validera les points.

Les archers tirant en **Niveau 1** et en **Niveau AS** assurent la fonction de marqueur. Il sera fait appel à l'arbitre en cas de litige ou de difficulté pour juger un point.

## **9. Les Recommandations**

Les parents s'assureront que leur(s) jeune(s) archer(s) aient une boisson (eau si possible), de quoi se restaurer (gâteaux, fruits secs ou frais, etc...).

Les parents s'assureront que leur(s) jeune(s) archer(s) aient une casquette ou un bob, des lunettes de soleil et de la crème solaire lors des concours en extérieur.

Le jeune archer devra se présenter aux concours soit vêtu de la tenue du club et à défaut d'un pantalon de sport et d'un tee-shirt blanc. Le Jean's ou tout autre tenue de ville est proscrite.

Seules les chaussures de sport fermées sont autorisées sur les pas de tir.

Les parents devront avoir un comportement exemplaire lors des concours et particulièrement vis-à-vis des marqueurs, des entraîneurs et des arbitres.